

DEMANDE DE CRÉDIT

Nom de l'entreprise :	
Autre nom utilisé :	
À cette adresse depuis :	Type d'entreprise :
Adresse :	Date d'incorporation :
Ville :	Province :
Courriel :	Code postal :
Téléphone :	Site web :

FACTURATION

Adresse :	Province :
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

COMPTES À PAYER

Responsable :	# NEQ (Québec) :
Téléphone :	# TPS :
Courriel :	# TVQ :

RÉFÉRENCES BANCAIRES

Nom de l'institution :	
# Succursale/Transit :	# Compte :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Province :
Directeur de compte :	Téléphone :

RÉFÉRENCES COMMERCIALES

Nom de la compagnie	Personne ressource	Courriel	Téléphone
1.			
2.			
3.			

1. OBJET

Le client accepte et reconnaît que lorsqu'il recourt aux services de transport et autres services connexes offerts par Transport Multi-Fonctions inc. (collectivement, les « Services »), les conditions et modalités définies dans la présente convention régissent les droits et obligations des parties. En cas de contradiction entre ces conditions et celles figurant dans tout autre document, notamment une commande d'achat, un ordre de service, un bon de commande, un connaissance ou tout autre document utilisé par le client pour solliciter les Services, les modalités de la présente convention prévaudront.

2. TAUX ET FRAIS DE TRANSPORT

Le client s'engage à payer les taux et frais de transport établis par Transport Multi-Fonctions inc. pour les Services demandés. Il consent également à régler une surcharge lorsque le prix du carburant dépasse 0,39 \$ par litre, cette surcharge étant calculée selon la formule établie par la Freight Carrier Association of Canada. Aucun paiement dû à Transport Multi-Fonctions inc. ne pourra être retenu en raison d'une réclamation en suspens.

3. TERME

Le délai de paiement accordé par Transport Multi-Fonctions inc. est de 30 jours nets. Toute contestation concernant une facture, qu'il s'agisse d'erreurs ou d'omissions, doit être formulée par écrit et transmise dans les quinze (15) jours suivant la réception de ladite facture. À défaut, le client sera réputé avoir renoncé à toute réclamation y afférente.

4. INTÉRÊTS

Toute somme due par le client à Transport Multi-Fonctions inc. portera intérêt à compter de son exigibilité, au taux de 24 % par an, soit 2 % par mois.

5. CONDITIONS DE TRANSPORT ET LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Tous les transports effectués par Transport Multi-Fonctions inc. seront assujettis aux stipulations minimales prévues à l'annexe II du Règlement sur les exigences applicables au connaissance (décret 1198-99, 20 octobre 1999, et amendements subséquents) ainsi qu'aux modalités et conditions de son offre de service. Aucune valeur déclarée ne sera opposable à Transport Multi-Fonctions inc. à moins d'avoir été (i) préalablement communiquée par écrit au répartiteur et (ii) inscrite au recto du document d'expédition utilisé pour l'exécution du transport. À défaut, la responsabilité de Transport Multi-Fonctions inc. sera limitée à 4,41 \$/kg, calculée selon le poids réel des marchandises endommagées ou perdues.

6. DÉFAUT

Le client sera considéré en défaut d'exécuter ses obligations en vertu de la présente convention dans les cas suivants :

- a) Non-paiement des sommes dues à leur échéance;
- b) Non-respect de l'une ou l'autre des obligations prévues à la convention;
- c) Insolvabilité, faillite, ou toute procédure en vertu des lois sur les arrangements avec les créanciers.

7. CONSÉQUENCE D'UN DÉFAUT

En cas de défaut, toute somme due à Transport Multi-Fonctions inc. devient immédiatement exigible. L'entreprise peut suspendre l'exécution des Services et retenir les marchandises aux frais du client jusqu'au paiement complet des sommes dues.

8. MODIFICATION, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

Aucune modification à la convention ne sera valide sans un document écrit signé par les deux parties. Transport Multi-Fonctions inc. peut, à sa discrétion, renouveler les modalités de crédit ou limiter le crédit accordé, en transmettant un préavis écrit de vingt-quatre (24) heures.

9. ÉLECTION DE DOMICILE

Toute action ou réclamation découlant de la présente convention sera introduite dans le district judiciaire de St-Jérôme, province de Québec.

10. LOI APPLICABLE

La convention est régie par les lois du Québec ainsi que par les lois fédérales applicables.

11. CONSENTEMENT

Le client autorise Transport Multi-Fonctions inc. à recueillir les renseignements nécessaires à l'exécution de la convention auprès de tiers, et autorise ces derniers à les communiquer.

12. TÉLÉCOPIE, FACSIMILÉ, COURRIEL

Une copie électronique ou numérique de la présente convention, incluant les signatures des parties, est considérée comme équivalente à un original.

13. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le client consent à l'utilisation de documents électroniques, magnétiques ou autres supports technologiques pour l'échange d'informations, conformément aux lois applicables.

J'autorise Transport Multi-Fonctions inc. à obtenir ou échanger des renseignements personnels avec tout agent de renseignements personnels aux fins d'établir ou de vérifier ma situation financière, mon profil corporatif et mes références.

Nom du représentant (lettres moulées) :	Signature du représentant :
Titre :	Date :

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour remplir le formulaire, vous pouvez nous contacter par courriel.

Veuillez retourner le formulaire dûment rempli, par courriel **administration@transportmulti-fonctions.ca**.